



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

21-08-2015-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 août 2015

Le vingt et un août deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et ainsi que, MM.CLAVÉ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : M.CAMDESSUS a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mme POLHER a donné pouvoir à M. LETARGUA
M. LACOSTE-PEDELABORDE a donné pouvoir à Mme
ETCHART

Excusés : Mme BAZIARD, M. DUCOS DUCQ

Secrétaire de séance élu : M. HERVE HILLOOU

OBJET : ACHAT DE TERRAIN JEAN LUC TROUILH A GOUZE

Lors des précédents Conseils Municipaux, les élus ont évoqué la possibilité d'acquérir un terrain jouxtant le cimetière de Gouze pour y réaliser un parking.

Monsieur Jean-François LETARGUA, Maire délégué de GOUZE, est intervenu auprès de M. TROUILH Jean-Luc pour lui demander de vendre à la commune une bande de terrain pour créer un parking face au cimetière de GOUZE, route du muret.

Suite à l'accord de Mr TROUILH Jean Luc, la Commune souhaite acquérir la parcelle 248 CA n°113 pour une superficie de 880 m².

Au vu des précédentes acquisitions, le prix d'achat est fixé à cinq euros le m².

Où l'exposé de son Maire et du Maire Délégué à Gouze et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle CA 248 N°113, d'une superficie de 880 m
- DONNE son accord de principe sur le prix estimé de 4 400.00 € pour le terrain
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ